

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Christine PAYOT

Agnès Crittin

Une paroissienne de Bagnes accusée de
sorcellerie au XVe siècle

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2000, tome 95a, p. 44-51

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

AGNÈS CRITTIN

UNE PAROISSIENNE DE BAGNES ACCUSÉE DE CRIME DE SORCELLERIE AU XV^e SIÈCLE

L'an 2000 constitue une date importante pour la Commune de Bagnes puisqu'elle fête 850 ans d'histoire. Pour retracer ce long cheminement, diverses manifestations ont été organisées tout au long de cette année. Citons « Les frères Bagnes », spectacle théâtral d'Alexis Giroud et « Les Bagnards », cantate profane composée par François-Xavier Delacoste sur un texte du Jacques Darbellay. Le 12 août sera la journée officielle du 850^e, avec un grand cortège historique, et le 17 septembre sera célébrée la Fête paroissiale de la Saint-Maurice.

Nous n'oublions pas le colloque d'histoire du 9 septembre, ni l'exposition « Bagnes imaginée, Bagnes vécue, 1150-2000 » au Musée de Bagnes (ancienne cure du Châble, du 13 mai au 29 octobre, mercredi-dimanche, 14 - 18 heures), accompagnée par une magnifique plaquette du même titre rédigée par Christine Payot, Bertrand Deslarzes, Sandra Deslarzes-May, avec la collaboration de Fabiola Rouvinez, François-Joseph Baillifard et François Fellay. Cette belle plaquette est disponible au prix de Fr. 15.00 à l'administration communale de Bagnes (tél. 027/ 777 11 00).

Tiré de cette plaquette, l'article qui suit a été présenté en conférence lors de l'Assemblée générale de la Société d'histoire du Valais romand à Dorénaz le 13 mai 2000.

Le dossier, les raisons et le contexte du procès

Nous connaissons les derniers jours dramatiques de la vie d'une certaine Agnès grâce à un document conservé dans les archives de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce document contient les actes d'un procès de sorcellerie intenté contre Agnès, femme de Jean Crittin. Le dossier se compose entre autres des dépositions de vingt-six témoins à charge, de cinq avertissements appelés « monitions canoniques » (il s'agit d'exhortations à

la confession adressées à une personne sur laquelle pèse un fort soupçon de culpabilité pour qu'elle avoue spontanément ses fautes et bénéficie ainsi de la miséricorde de l'Église), de dix-huit questions ou « articles de la foi » soumises à l'inculpée, de la description de séances de torture et des aveux de l'accusée. La sentence finale n'a pas été conservée. Cependant, il est peu probable qu'Agnès Crittin ait échappé au bûcher, car, au milieu du XV^e siècle, une accusation de crime de sorcellerie équivalait à la peine de mort.

L'affaire « Agnès Crittin » s'ouvre le 9 mai 1457 et se clôt le 20 juillet. Elle s'échelonne sur plus de dix semaines durant lesquelles la victime a droit à un procès qui n'a rien d'équitable. Il se déroule au Châble, village de la vallée de Bagnes. Toutes les séances interrogatoires et les séances de torture ont pour cadre la maison de « l'Abbaye » au Châble, qui tient également lieu de prison. Cette bâtisse est le siège du pouvoir temporel dont l'abbé de Saint-Maurice est le détenteur dans le val de Bagnes.

Plusieurs raisons motivent l'arrestation d'Agnès. D'une part, elle a été dénoncée comme complice lors de précédents procès pour crime de sorcellerie par trois femmes condamnées. D'autre part, Agnès a depuis longtemps une réputation de sorcière. Cette rumeur persistante a sans doute justifié l'ouverture d'une enquête préliminaire menée secrètement à son encontre. Des personnes sont alors interrogées sur son compte sans que la future prévenue n'en sache rien, afin qu'elle ne prenne pas la fuite. Agnès est

la victime d'une chasse aux sorcières qui sévit dans la vallée depuis 1453 et se terminera en 1462 avec l'exécution du petit seigneur de Montagnier, François de La Tour.

Vingt-six témoignages à charge

L'inquisiteur Raymond de Rue issu du couvent des Frères Prêcheurs de la Madeleine à Lausanne et le vicaire Pierre

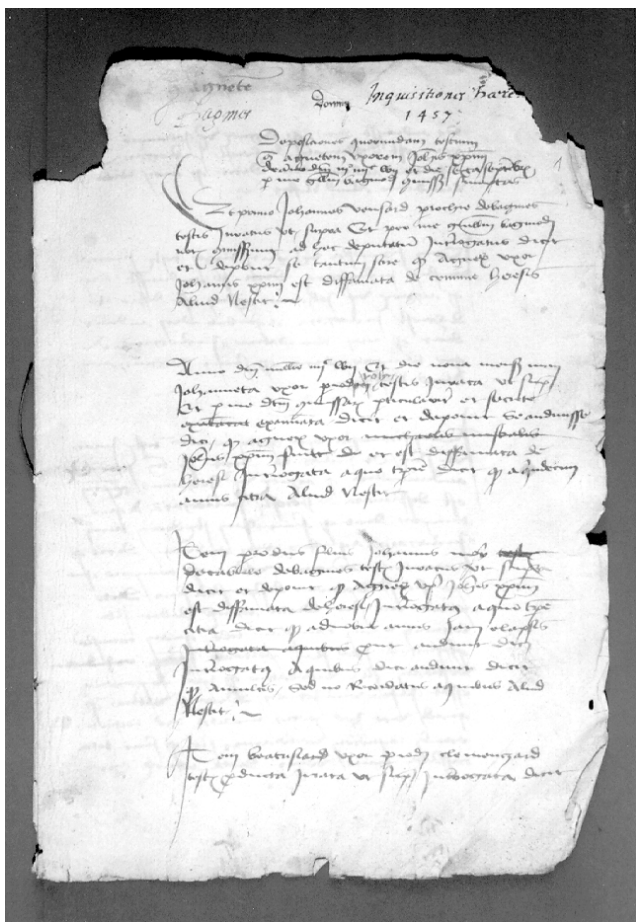


Photo Marc Haefliger

Première page du procès d'inquisition d'Agnès Crittin en 1457.
Document conservé aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice.

de *Pascua* interrogent quelques personnes au sujet d'Agnès le 9 mai 1457. Viennent-ils déposer spontanément ? Quelles sont leurs motivations, alors qu'ils connaissent l'issue presque toujours fatale d'un tel procès ? Connaissent-ils Agnès Crittin seulement de nom ou entretiennent-ils des liens plus serrés avec elle ? Ces interrogations restent sans réponse.

L'inquisiteur et le vicaire ont posé trois questions aux témoins à charge : de quel crime est accusée Agnès Crittin ? A quand remonte cette diffamation ? De qui tiennent-ils cette information ?

Leurs dépositions sont pour la plupart très succinctes et toujours articulées de la même manière. Les témoins se contentent le plus souvent de répondre aux questions posées. Voici un témoignage représentatif : « Jaquemet, fils de Guillaume Corthay, dit qu'il sait seulement qu'Agnès, épouse de Jean Crittin, est diffamée du crime de sorcellerie, ainsi qu'il l'a entendu dire. Interrogé de qui il l'avait entendu dire, il répondit de plusieurs personnes dont il ne se souvient pas. Interrogé de quand cela datait, il dit qu'il y a une année ».

Les vingt-six témoins, douze hommes et quatorze femmes, affirment sous serment avoir entendu dire qu'Agnès, la femme de Jean Crittin, est diffamée du crime de sorcellerie. Les réponses varient quant à l'époque de cette rumeur. Certains témoins ne donnent pas de date ; d'autres répondent qu'Agnès est soupçonnée depuis une année, deux ans, six ans... Pour quelques-uns, le fait remonte à plus de vingt ans, voire trente ans ! Ces écarts dans les réponses sug-

gèrent qu'à chaque « chasse aux sorciers » qui éclate, Agnès subit les menaces d'une incarcération. Elle a pu être soupçonnée une année ou deux avant son procès, vers 1455-56, c'est en tout cas ce que semble insinuer un des témoins.

Ces dépositions prouvent deux choses : il s'avère difficile d'échapper à une rumeur publique et cette rumeur devient un élément à charge qui pèse lourdement dans un procès de sorcellerie. Plus le nombre de gens qui colportent la calomnie est élevé, plus les soupçons pèsent sur l'inculpé.

Les contemporains d'Agnès et leur conception de la sorcellerie

Seuls deux témoins lancent des accusations plus précises et plus concrètes contre Agnès. Il s'agit de deux femmes : Françoise, l'épouse de Pierre Combex et *Helienoda*, l'épouse du notaire Rolet Troillet. Elles accusent la future inculpée d'avoir commis des maléfices ; c'est peut-être l'occasion pour elles de régler un conflit personnel.

Françoise est une proche d'Agnès, puisque cette dernière lui offre, en guise de cadeau de fiançailles, une chemise de toile : « Françoise, épouse de Pierre Combex, interrogée, dit après serment qu'elle sait seulement qu'elle a entendu dire qu'Agnès, épouse de Jean Crittin, a été diffamée d'hérésie. Interrogée à quelle époque, elle dit qu'il y a déjà seize ans. Interrogée de qui elle l'avait entendu dire, elle répondit que beaucoup le disaient. De plus, à l'époque où Françoise était fiancée audit Pierre, son mari, ladite Agnès lui donna une che-



Le diable au sabbat à Genève en 1570. Dessin extrait des chroniques de Johann Jakob Wick. Zurich, Zentralbibliothek, ms. F. 19, f. 147v. (Tiré de L'imaginaire du sabbat. Edition critique des textes les plus anciens (1430 c. - 1440 c.). Lausanne, 1999, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 26, Pl. III)

mise en toile. Lorsque Françoise portait cette chemise, il lui semblait qu'elle était sous un feu ; elle ajouta qu'une fois son mari Pierre l'a frappée si bien qu'elle en a été complètement cassée. Alors, ladite Agnès vint et l'oignit de beurre et aussitôt elle fut brûlée sur tout le corps comme si elle avait été ointe avec des orties. Elle déclara ne rien savoir d'autre ».

Nous ne savons pas combien de temps sépare les événements relatés par François Combex du procès d'Agnès, mais ces accusations montrent que cette femme battue se retourne contre l'amie qui s'est portée à son secours !

Quant à *Helienoda*, elle tente de trouver une explication surnaturelle à un

banal accident dû à un animal domestique très commun, le cochon :

« *Helienoda*, épouse du notaire Rolet Troillet, dépose qu'elle sait seulement qu'Agnès, épouse de Jean Crittin, a été diffamée d'hérésie ainsi qu'elle l'a entendu dire. Interrogée de qui elle l'avait entendu dire, elle répondit de beaucoup de monde dont elle ne se souvient pas. Interrogée quand elle l'avait entendu, elle dit il y a une année. Elle ajoute à sa déposition que la femme de Jacques Guyat lui a dit qu'elle ne peut faire coaguler le lait de ses animaux, mais que ce lait devient impropre et qu'il faut le donner à ses porcs. Et quand les porcs prennent ce lait, ils courent après les enfants d'*Helienoda*. Et quand ils ne le

mangent pas, ils ne font pas attention aux enfants. Un jour, un de ses porcs a blessé un enfant de Jacques Guyat à la tête et au corps. Et elle en soupçonne Agnès, épouse de Jean Crittin ».



Maison de l'« Abbaye » au Châble dans laquelle Agnès fut détenue, torturée et jugée.

A travers ces deux témoignages, la sorcellerie apparaît comme une croyance en un pouvoir maléfique dont les personnes interrogées ne mentionnent pas l'origine. Ce pouvoir permet d'expliquer ce qui pour eux semble mystérieux. Il n'est pas question du diable dans ces dépositions, mais uniquement de maléfices.

Le déroulement du procès jour après jour

Le 30 juin 1457, soit plus d'un mois et demi après avoir interrogé les témoins à charge, Raymond de Rue, qui porte le titre d'« inquisiteur de la dépravation hérétique », se rend dans les prisons de la maison de « l'Abbaye » où Agnès est incarcérée. Il commence par lui faire prêter serment sur les Évangiles ; et si,

au cours de son procès, elle viendrait à se contredire ou à nier de précédents aveux, Agnès devient alors parjure.

Après deux jours, l'inquisiteur a déjà lancé à Agnès trois avertissements ; elle passe curieusement assez vite aux aveux. L'accusée relate une étrange rencontre : « Il y a environ vingt-deux ans, son fils céda de la vérole. Et alors un jour, entre chien et loup, désespérée, elle alla vers le torrent de Sarreyer où elle vit un homme noir, aux mains noires et aux grands ongles. Cet homme lui demanda : « Qu'as-tu ? Tu pleures ? » Elle répondit : « Je suis en colère à cause de la mort de

mon fils ». L'homme rétorqua : « Ne te fais pas de soucis, si tu fais ce que je veux, je te donnerai assez ». Agnès lui demanda : « Que veux-tu que je fasse ? » L'homme répondit : « Donne-moi un cheveu de ta tête ». Agnès le lui donna, mais en le prenant, cet homme lui fit très mal à la tête. Et ensuite, il dit à Agnès : « Accompagne-moi ! ». Elle alla avec lui jusqu'à un lieu appelé Pierre grosse, dans la paroisse de Bagnes, où elle vit beaucoup de gens, des hommes et des femmes, qu'elle ne connaissait pas et cet homme noir portait une chandelle qui répandait une lumière obscure. Là, ils mangèrent du pain et de la viande et puis l'homme noir souffla la chandelle. Celle-ci éteinte, ils se retirèrent ».

Ces aveux contiennent plusieurs éléments du stéréotype du sorcier et du sabbat : l'humeur mélancolique lors de

la rencontre avec le diable, la description du diable, ses promesses, le don d'une partie du corps de l'accusée en signe d'assentiment, la brève description du sabbat. Comment Agnès en a-t-elle eu connaissance ? A l'occasion des dix-huit questions que le procureur de la foi lui soumet le samedi 2 juillet, Agnès avoue avoir déjà assisté à des exécutions de sorciers lors desquelles l'inquisiteur lit un sermon et énumère les crimes des condamnés.

Le mardi 5 juillet, Agnès est à nouveau priée d'avouer la vérité sur son crime de sorcellerie. Ce jour-là, le seigneur inquisiteur est assisté de Jean de Sonnay, vicaire de l'évêque de Sion Henri Esperlin. En envoyant son vicaire, le chef spirituel du diocèse de Sion montre sa volonté d'ingérence dans les procès de sorcellerie qui s'instruisent sur le territoire du Valais occidental (savoyard) dont il n'est que le chef spirituel. Un représentant de l'abbaye de Saint-Maurice assiste aussi régulièrement aux séances, il s'agit de Guillaume Bernardi, curé d'Ollon et futur abbé (1463-1496), ainsi que de Jean Bernardi, curé de Bagnes.

Les séances de torture

Agnès est assignée à comparaître le vendredi 15 juillet ; elle nie sa culpabilité et rejette le cinquième et dernier avertissement qui lui est lancé. Cependant, la décision est prise de la soumettre à la torture, puisque de nombreuses preuves l'accusent : la rumeur publique, les dénonciations de complicité et ses propres rétractations ; c'est pourquoi le procureur de la foi déclare : « Nous ordon-

nons qu'Agnès soit questionnée et soumise à la torture jusqu'à ce que la vérité sorte de ta bouche en faveur de la sainte foi, sans pour autant aller jusqu'au danger de mort, à la mutilation des membres et à l'effusion de sang contre lesquels nous protestons solennellement et expressément ».

On applique à Agnès la torture de « l'estrapade », c'est-à-dire que, les mains liées derrière le dos, on la soulève à l'aide d'une corde attachée à une poulie déroulée brusquement en l'arrêtant à quelques centimètres du sol. L'opération s'effectue à plusieurs reprises et à des degrés successifs avec des poids aux pieds. Agnès Crittin subit ce sort par trois fois.

Les aveux

Le samedi 16 juillet, le jour suivant les séances de torture, Agnès Crittin passe aux aveux après plus de deux semaines de détention. On la fait sortir de la prison pour l'amener dans le galetas de l'« Abbaye ». Dans cette pièce, Agnès raconte son initiation à la sorcellerie, son premier « sabbat » appelé également « synagogue », le vol sur la chaise, l'orgie et le pillage de cave. Dans la forêt de la Jorasse près du village de Cries (environ 900 m. d'altitude), confesse-t-elle, une certaine Menjardaz l'a invitée à la suivre jusqu'à Curallaz (environ 1850 m. d'altitude). Là, de nombreuses personnes qu'elle ne connaissait pas mangeaient et buvaient. Agnès explique que le diable lui apporta un siège renversé sur lequel elle s'installa. Ainsi, elle fut emportée à Saint-Christophe (environ 1580 m. d'altitude) dans une cabane où des hommes et des femmes se mêlaient.

Puis, elle se rendit avec ses complices à Montagnier dans la maison du seigneur François de La Tour, où ils mangèrent du pain, du fromage et burent du vin.

Agnès livre une image stéréotypée du sabbat, teintée de quelques régionalismes : le vol sur une chaise, plutôt que sur un bâton, qui semble être une particularité valaisanne, ainsi que le pillage de cave. Comment a-t-elle eu connaissance de ces notions de démonologie ?

Certaines de ses réponses lui ont peut-être été inspirées pas les questions tendancieuses de l'inquisiteur. Cependant, il faut relever qu'Agnès a spontanément fait une première série d'aveux le 1er juillet durant laquelle elle raconte le pacte qu'elle a conclu avec le diable. En outre, le nom de son initiatrice — l'a-t-elle spontanément donné ou lui a-t-il été inspiré par ses bourreaux ? — renvoie à des événements qui eurent lieu presque trente ans auparavant, en fait durant la première chasse aux sorciers qui sévit en Valais. Christine Menjardaz et son fils, Antoine Broyoz, de Riddes, furent exécutés pour hérésie avant le 22 février 1429. Avant de brûler ces prétendus sorciers sur la place publique, on lisait leur sentence. Ces exemples qui devai-

ent servir à édifier la population ont permis de propager les notions de démonologie.

Le lundi 18 juillet, Agnès se rétracte. L'inquisiteur et le procureur de la foi ordonnent donc une nouvelle séance de torture. Le mardi 19, ils décrètent qu'Agnès doit être rasée et revêtue de nouveaux habits. Comme elle s'obstine dans son silence, elle subit « la question », supplie qu'on la relâche et promet de dire la vérité.

met de dire la vérité.

Agnès réitère ses aveux, explique qu'à l'aide d'un bâton qu'elle enfourcha, elle put se rendre presque instantanément sur le mont de Curallaz dans une cabane en compagnie de Menjardaz et du diable. Et là, elle lui rendit hommage « par la parole, mais non avec son cœur ».



Une sorcière sur son balai.
Dessin extrait de Martin Le Franc, Le Champion des Dames, Paris, Bibliothèque Nationale, fr. 12476. (Tiré de l'imaginaire du sabbat...)

Elle livre ensuite les noms de douze pseudo-complices, dont quatre hommes et huit femmes. Outre le village de Montagnier, le diable et ses adeptes fréquentent également la cave d'un petit noble à Bagnes, ainsi que des maisons sises à Sembrancher et Étiez. C'est le diable qui leur ouvre les portes.

Parmi les douze personnes dénoncées, cinq femmes ont déjà été brûlées pour sorcellerie et François de la Tour, sei-

gneur de Montagnier, sera accusé et relâché en 1457, puis finalement brûlé en 1462. Ces délations ont donc des répercussions terribles. Elles jouent également un rôle dans l'expansion de la répression, alimentant en victimes les chasses aux sorciers et sorcières.

Qui était Agnès ?

Agnès a assisté au supplice d'une certaine *Jacola* Vincent, du Levron, en 1431 et la personne qui selon elle l'a initiée à la sorcellerie, Menjardaz, fut brûlée en 1429. En 1435, Agnès est déjà mère de famille, puisqu'elle a perdu son fils. On peut donc supposer qu'elle n'est pas née après 1420. A l'époque du procès, elle a donc plus de trente-sept ans et elle n'est pas veuve. Agnès habite peut-être à Sarreyer, puisque c'est de ce village que sont issus les Crittin et que sa première rencontre avec le diable se produit au bord du torrent de Sarreyer.

Quatre des articles du procureur de la foi confirment qu'elle a été baptisée et qu'elle a reçu une instruction religieuse. Elle a accompli un voyage à Rome, sans doute un pèlerinage, peu de temps avant

son procès, peut-être à l'occasion du jubilé de 1450 ou plus probablement au cours des années 1454-1455. En effet, certains témoins prétendent qu'elle a échappé à une précédente chasse une année, voire deux avant son procès. Si Agnès Crittin réalise ce pèlerinage, c'est sans doute dans le but de sauver sa réputation.

La rumeur qui prétend qu'Agnès est diffamée du crime de sorcellerie s'avère tenace. Pour certains, elle remonte à plus de trente ans. Ce type de calomnie doit semer la terreur au sein de la population, au point que des amies d'Agnès la dénoncent. Une certaine Jeannette Petiar, qui livre son nom au cours de son propre procès (novembre 1456), est une confidente puisque c'est elle qui vient l'avertir que des femmes l'avaient traitée d'ensorceleuse. C'est également une de ses amies, Françoise Combex, qui l'accuse de produire des maléfices. Elle la présente comme une personne à qui l'on s'adresse lorsque l'on souffre physiquement : c'est à Agnès qu'elle fait appel lorsque son mari l'a battue jusqu'à lui meurtrir tout le corps. Agnès était-elle guérisseuse ?

Christine Payot

* * *